

## A la Une...

### Carrefour ouest : fin des travaux d'aménagement



*Il ne reste à ce jour qu'à poser  
une couche colorée de finition sur le plateau central...*

### Ouverture du nouveau commerce d'alimentation au quartier de la gare...

C'est le 13 juillet qu'ouvrira la nouvelle « supérette » du quartier de la gare.

Des animations auront lieu les 13 et 14 juillet. Ensuite, le magasin sera ouvert « non-stop » de 7 heures à 20 heures, tous les jours jusqu'à l'automne, ceci selon autorisation spéciale. La gérance sera assurée par Mireille et Rémy Marchal, les gérants de l'actuel magasin du centre-bourg. La taille du magasin permettra bien sûr une plus grande variété de l'achalandage mais aussi une baisse globale des prix par rapport à ceux proposés dans le magasin actuel.

Rappelons pour mémoire que le groupe Casino a recherché pendant longtemps un local plus vaste en centre-village pour son magasin actuellement sis dans des locaux trop exigus et peu adaptés. Cette recherche s'étant révélée infructueuse, un nouvel aménagement a été décidé dans le quartier de la gare où des surfaces permettaient la réalisation d'un projet alliant un nouveau magasin fonctionnel et une partie logement. Le groupe Casino a réalisé la partie commerciale et la Société d'Habitat du Pays de Romans la partie logements ; la Commune a servi de médiateur entre les partenaires du projet.

### Festivités du 14 juillet 2010

#### Mardi 13 juillet

A partir de 20 heures : Bal populaire sous les Halles organisé par l'Association des Commerçants. Petite restauration : diots, frites...

#### Mercredi 14 juillet

À 11 heures à la Salle des Fêtes : première représentation de la nouvelle superproduction du Théâtre du Nez : « STARS-MANIAQUES ». Entrée gratuite.

À 16 heures à la Salle des Fêtes : seconde représentation de la nouvelle superproduction du Théâtre du Nez : « STARS-MANIAQUES ». Entrée gratuite.

À 17h 30 à la Salle des Fêtes : Concert avec les « Echos de l'Argentelle » (fanfare d'Anneyron) offert par la Commune.

À 21h 00 en contrebas de la buvette du lac : Concert avec les « Echos de l'Argentelle » (fanfare d'Anneyron) en attendant le tir du feu d'artifice.

À 22h 30 au lac de Roybon : Grand feu d'artifice offert par la Commune.

#### Et pendant ces deux jours

Fête foraine avec manèges pour grands et petits, jeux, gaufres, confiserie... sur la place du Maquis de Chambaran.



*le nouvel immeuble dénommé « Résidence des Verriers » s'inscrit dans un environnement en pleine restructuration avec l'aménagement du carrefour, l'installation de la société Margaron dans ses nouveaux locaux, le nouvel Office de Tourisme, le prochain réaménagement paysager de la place, la construction de logements et d'une maison médicale sur l'emplacement de l'ancien « Camp 1 » et beaucoup d'autres projets, tout ceci ayant été impulsé à la suite et en lien avec l'élaboration du projet Center Parcs.*

# L'INTERCOMMUNALITE

## Des actions de soutien à l'artisanat local

Le Pays de Chambaran et notamment ses bourgs-centres ont un tissu commercial fragile du fait de la proximité de villes plus importantes. Le maintien de petits commerces de proximité en milieu rural est néanmoins indispensable à l'animation des villages.

Le tissu artisanal apporte également un fort dynamisme par son offre d'emploi local, sa diversité, sa créativité et son savoir-faire.

Dès 2005, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Chambaran ont souhaité mettre en place une Opération Rurale Collective pour maintenir et développer le commerce et l'artisanat local qui conditionnent la qualité de vie de nos communes.

Lors de la 1<sup>ère</sup> tranche (qui s'est terminée en novembre 2009), un diagnostic du commerce et de l'artisanat du territoire a été réalisé par les chambres consulaires. Il a permis, associé à des rencontres avec les chefs d'entreprises, de connaître les difficultés de ce secteur et de monter des actions en adéquation avec les besoins des entreprises.

Des aides pour la rénovation des locaux d'activité et l'achat de matériel neuf ont permis à 10 artisans et commerçants d'investir pour l'avenir.

Enfin, d'autres actions telles que l'aménagement des centres villages de Marcollin et Thodure et la création des 2 Unions Commerciales et Artisanales ont contribué à la réussite de l'opération.

### Contacts pour ces deux Unions Commerciales :

- L'union intercommunale ArtiCom Chambar' (toutes communes) : Françoise NICOUD au 04 74 56 69 21.
- L'Union des artisans et commerçants de Roybon : Sylvianne GIRIAT au 04 76 64 00 25

Pour mener à bien ces actions, la Communauté de Communes a recruté fin 2008 une animatrice économique et a déposé un dossier de demande de financement auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Isère pour les actions de la 2<sup>ème</sup> tranche.

Les 14 actions retenues par le ministère du commerce et de l'artisanat pour la 2<sup>ème</sup> tranche seront financées selon les cas par l'Etat via le FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), le Conseil Général de l'Isère, la Communauté de Communes du Pays de Chambaran et les Chambres de Commerce et des Métiers de Grenoble.

Au total, ce sont près de 322 000 € qui contribueront au dynamisme économique du territoire.

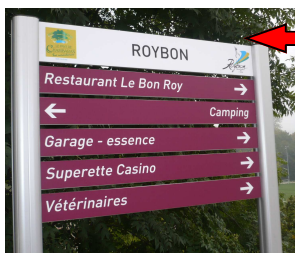
Ces actions se divisent en 2 catégories :

### Les actions de fonctionnement concernent :

- la communication,
- la sensibilisation menée par les chambres consulaires sur la qualité ou la dynamisation du commerce,
- le recensement des locaux vacants,
- le soutien aux animations de villages organisées par les unions de commerçants et artisans (comme le marché de Noël intercommunal),
- la valorisation de l'artisanat auprès des collégiens.

### Les actions d'investissement concernent :

- les aménagements des places des Buttes et du 19 mars 1962 à Viriville et des places du Temple et de la Grainetierie à Roybon,
- La poursuite de la signalétique commerciale, les aides directes aux artisans et commerçants.



*Rénovation de l'entrée d'un magasin, aide à l'achat de matériel, ou signalisation commune... trois exemples de projets réalisés...*

Si vous êtes artisan ou commerçant, vous pouvez bénéficier de subventions correspondant à 40% de vos dépenses subventionnables pour :

- la rénovation de votre local ou sa mise aux normes, l'embellissement de votre vitrine,
- l'achat de matériel neuf.

→ Un règlement fixe les conditions strictes d'attribution de ces aides.

### Pour tout renseignement :

**Charlotte GUILLEMOT**, animatrice économique,  
04 76 36 21 75 - [cguillemot.pays.chambaran@orange.fr](mailto:cguillemot.pays.chambaran@orange.fr)

# L'INTERCOMMUNALITE

## Le brûlage à l'air libre des végétaux : polluants à gogo !

### Une part importante de la pollution atmosphérique

Le brûlage à l'air libre de végétaux émet de nombreux polluants parmi lesquels les particules (poussières) et les dioxines et furanes, véritables préoccupations nationales pour la santé publique.

Une étude récente du réseau ATMO/Rhône-Alpes a mis en avant les éléments suivants :

★ *Un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :*

- *une voiture essence récente qui parcourt 8500 km (3500 km pour une voiture diesel)...*
- *4 mois et demi de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fuel...*
- *40 à 400 trajets, selon le véhicule, pour rejoindre la déchetterie la plus proche...*

★ *Si tous les propriétaires d'un pavillon d'une agglomération de 400 000 habitants font un seul feu de ce type par an, ils contribuent à l'émission d'autant de dioxines et furanes que l'incinérateur qui brûle les déchets ménagers de cette agglomération pendant un an.*

### ✂ Le brûlage des déchets verts est interdit en Isère...

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins.

### ✂ Il faut privilégier la valorisation par compostage...

... soit en compostant soi-même ses déchets verts pour produire un amendement organique de qualité.

... soit en apportant ses déchets verts à la déchetterie la plus proche ou en ayant recours à la collecte sélective lorsqu'un tel service est proposé par la collectivité.



**Le feu à l'air libre : mode d'élimination jusque-là traditionnel et pratiqué par tous en campagne...  
Reconnu « gros polluant », il convient désormais de ne plus le pratiquer dans l'intérêt de la santé de chacun.**

# LA VIE COMMUNALE

## Avec les « Funambules »

Une activité sportive de proximité, à destination des enfants handicapés .....

Depuis Janvier 2010, les « Funambules sport adapté » (association loi 1901) propose, à Roybon, une activité sportive de loisir aux enfants de 5 à 12 ans, en situation de handicap. Tous les mercredis, en dehors des vacances scolaires, Fabienne propose aux enfants des ateliers de motricité de 10 h 00 à 11 h 30. Des supports visuels sont mis en place pour aider les enfants à se repérer dans le temps, à mieux comprendre les consignes, .....

Au cours de ces séances, l'accent est également mis sur la gestion de la vie en groupe. Les enfants apprennent à attendre leur tour, à regarder les autres, à échanger avec les adultes et les autres enfants. L'objectif à terme est de proposer la découverte de différents sports par cycle de 5 à 6 semaines. Deux séances de découverte sont offertes à tout enfant répondant aux conditions d'inscription qui souhaite essayer cette activité.

Par ailleurs, notez que l'association a été reconnue officiellement d'intérêt général par la préfecture de l'Isère. Ainsi, conformément aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts, les dons qui lui sont alloués ouvrent droit à avantage fiscal. L'association est habilitée à délivrer des reçus fiscaux (formulaire Cerfa n°11580\*03) en contrepartie des dons qu'elle reçoit. La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 indique que vous pouvez déduire, de

vos impôts, 75% du montant du don que vous aurez réalisé auprès de notre association (avec un plafond maximum de 470 €).

Si vous connaissez un enfant qui souhaite découvrir notre activité ou si vous souhaitez réaliser un don pour soutenir notre action, n'hésitez pas à nous contacter. (M. CROISIER : 04.76.36.25.95 ou A. DUBOIS : 04.76.36.27.68).

Martine Croisier, Présidente des Funambules, sport adapté.



# LA VIE COMMUNALE

## Associations

### L'association Emmaüs à Roybon

L'antenne roybonnaise d'Emmaüs récupère auprès de la population des vêtements, de la vaisselle, des bibelots, livres, CD, DVD, jouets.

Ces produits sont triés, et pour la plupart revendus dans la boutique de Roybon à prix modique. Le reste est porté à Saint-Paul Les Romans, où Compagnons, bénévoles et salariés sélectionnent à nouveau ce qui sera remis en état pour la vente sur place, ou vendu à des entreprises de recyclage.

Ce printemps, nous avons vu arriver de nombreux acheteurs récemment informés et venus tout exprès à Roybon. Ils ont apprécié le choix, la qualité et les prix des articles proposés dans notre boutique, ce qui est très encourageant.

Merci à tous les Roybonnais qui participent à cette action de solidarité en donnant ou en achetant. Merci également à la municipalité de mettre à disposition la salle de la Grande rue.

Vous pouvez toujours et encore déposer vos dons  
**à la boutique Emmaüs,  
114 Grande rue (ancien office du tourisme)**

#### heures et jours d'ouverture

**Nocturne exceptionnelle** mardi 13 juillet à partir de 19 h  
(profitez-en pour venir faire connaissance)  
Mercredi 21 juillet (14 h / 17 h)  
Samedi 7 août (9 h / 12 h)  
Mercredi 18 août (14 h / 17 h)  
(ou à la pharmacie Second en dehors de ces permanences)

### Bibliothèque Intercommunale - Initiation à l'informatique, à l'Internet, à la photo numérique...

Vous désirez vous initier à l'informatique, à l'utilisation d'internet, à la photo numérique, au courrier électronique, au traitement de texte...

Des animations gratuites et adaptées au niveau de chacun vous seront proposées durant l'été par la bibliothèque intercommunale.

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser à la bibliothèque intercommunale de Roybon, qui reste par ailleurs ouverte durant tout l'été :

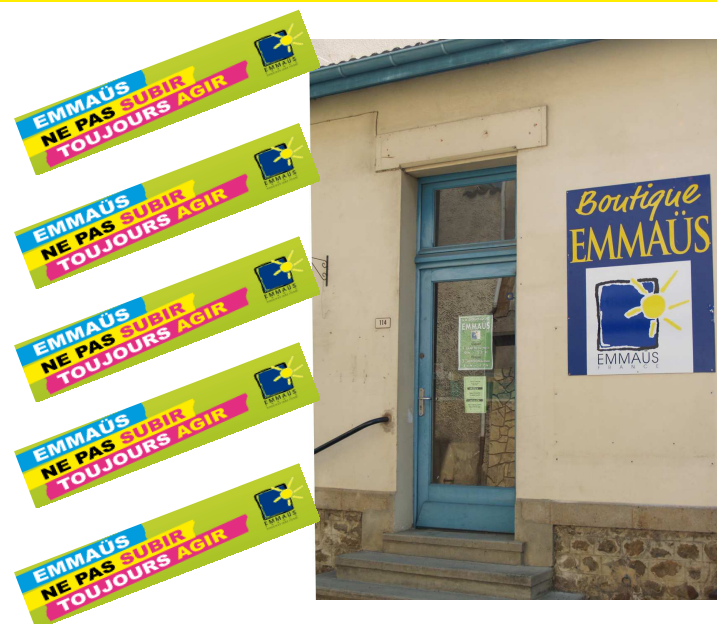
#### Tribune libre

Vous pouvez publier sur ce bulletin un billet d'humeur, interroger la commune, émettre des opinions...

Cependant, par respect des lecteurs, ne seront pas publiées :

- Les communications trop longues, les communications polémiques,
- Les communications n'apportant aucun élément nouveau à un débat en cours,
- Les communications injurieuses ou diffamatoires...

Envoyez vos textes à la mairie ou déposez-les dans la boîte aux lettres ou expédiez-les sur l'adresse électronique du secrétariat : [secretariat.mairie@roybon.fr](mailto:secretariat.mairie@roybon.fr)



#### QUELQUES MOTS SUR EMMAÜS

Outre l'activité de vente que tout le monde connaît, les communautés sont avant tout des lieux d'accueil, de vie et de solidarité qui fonctionnent grâce à l'activité de récupération des compagnons. Ceux-ci sont accueillis quel que soit leur parcours, leur origine, leur statut ou leur religion. Ces hommes et ces femmes deviennent dès lors les acteurs de leur propre insertion.

L'action des groupes Emmaüs s'inscrit donc parfaitement dans les 3 axes du développement durable : social, environnemental et économique. Dans une société largement dominée par le profit, l'individualisme, le consumérisme, Emmaüs démontre qu'un modèle d'économie solidaire est possible.

Les lundis de 9 h à 12 h

Les mardis de 16 à 19 h

Les mercredis de 14 à 18 h

Les samedis de 10 à 12 h



#### PROCHAINE PARUTION

prévue pour fin juillet 2010

avec entre autres articles un « dossier spécial Center Parcs »

#### MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Marcel Bachasson – Maire

Rédaction et mise en page : Commission Municipale

Impression : Secrétariat

Téléphone : 04.76.36.21.79 – Télécopie : 04.76.36.27.48

mail: [secretariat.mairie@roybon.fr](mailto:secretariat.mairie@roybon.fr) – Site : [www.roybon.fr](http://www.roybon.fr)